

Direction générale adjointe
Développement social et
solidarité

Direction
Enfance-Famille

Service
Protection Maternelle et
Infantile

Affaire suivie par
D^r LAVIGNE
Tél : 02.41.81.47.72
modes.accueil@maine-et-
loire.fr

Références
2016 – EL/KLP

Angers, le 12 OCT. 2016

Mesdames, Messieurs,
Responsables d'établissements
d'accueil de jeunes enfants

Objet : Conseils préventifs en cas de chaleur

Mesdames, Messieurs,

Il n'y a pas de directives précises quant aux températures « plafond » dans les établissements d'accueil de jeunes enfants qui pourraient déclencher leur fermeture.

Cependant, des mesures de prudence s'imposent en cas d'élévation des températures intérieures, les jeunes enfants étant particulièrement sensibles au risque de déshydratation.

Au-dessus de 35 °C dans les salles d'accueil et de sommeil, la fermeture totale ou partielle de la structure peut être envisagée à moins que celle-ci ne dispose d'une ou plusieurs pièces rafraichies (idéalement 5 °C en-dessous de la température ambiante) suffisamment grandes pour y accueillir chaque enfant plusieurs heures dans la journée.

Je vous invite donc en période de canicule à :

- ✓ contrôler et noter les températures des pièces de la structure matin, midi et après-midi ;
- ✓ aérer les pièces la nuit (sauf en cas de canicule si la température extérieure reste supérieure à celle des locaux), occulter les fenêtres ensoleillées la journée ;
- ✓ dévêtir les enfants, leur proposer régulièrement de boire, les baigner et/ou proposer des jeux d'eau, des brumisateurs,...
- ✓ éviter les sorties pendant les heures chaudes de la journée. En dehors de ces horaires, vêtir les enfants de vêtements légers et amples, têtes couvertes et emporter une provision d'eau ;
- ✓ veiller à ce que les enfants réduisent leurs efforts physiques (jeux calmes,...) ;
- ✓ prévoir l'installation de climatiseurs pour rafraîchir au moins une pièce de la structure ;

- ✓ limiter autant que possible le nombre d'enfants accueillis en fonction de leurs conditions de vie hors de la structure (s'enquérir de la chaleur du domicile : appartement, du trajet en voiture, etc...);
- ✓ prendre connaissance des recommandations dans le cas d'un coup de chaleur d'un enfant.

En outre, les très jeunes nourrissons, les enfants porteurs d'une infection en cours, d'un handicap ou d'une pathologie chronique sont particulièrement vulnérables aux insulations et doivent idéalement bénéficier d'un avis médical autorisant ou non l'accueil dans une structure collective à température élevée.

Il convient en cas d'installation temporaire de pataugeoire, piscinette et autres coquilles d'eau de respecter les consignes de sécurité sur les patageoires compte-tenu du risque d'accidents de noyade, même dans une très faible hauteur.

Dans un but d'évaluation épidémiologique, je vous saurai gré de relever le nombre d'enfants accueillis dans votre structure et victimes de coups de chaleur présumés, malgré toutes les mesures préventives mises en place et les démarches réalisées (appel des parents, du 15,...).

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, en l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Médecin chef de Protection Maternelle et Infantile,



Docteur Laurence CALOYANNI